



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°69-2023-155

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2023

Sommaire

69_Préf_Préfecture du Rhône / Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône

69-2023-07-19-00005 - Arrêté instituant la commission de propagande dans le cadre de l'élection des conseillers municipaux et communautaires de Thizy-les-Bourgs les 10 et 17 septembre 2023 (3 pages)

Page 3

69-2023-07-19-00004 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans la commune de Thizy-les-Bourgs (4 pages)

Page 7

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2023-07-19-00005

Arrêté instituant la commission de propagande
dans le cadre de l'élection des conseillers
municipaux et communautaires de
Thizy-les-Bourgs les 10 et 17 septembre 2023

**Bureau des collectivités locales et
du développement des territoires**

ARRÊTÉ n° SPV-BCLDT 69-2023-07-19-0000

**relatif à l'institution de la commission de propagande dans le cadre de l'élection des
conseillers municipaux et des conseillers communautaires de Thizy-les-Bourgs
des 10 et 17 septembre 2023**

Vu le code électoral, notamment ses articles R.31 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-06-30-00011 du 30 juin 2023 portant délégation de signature à M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu l'arrêté du sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône n° 69-2023-05-30-0001 du 30 mai 2023 relatif à la convocation des électeurs de la commune de Thizy-les-Bourgs pour l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 10 et 17 septembre 2023 et fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures ;

Vu les désignations faites par la Première Présidente de la Cour d'appel de Lyon et le directeur régional de la société La Poste, opérateur chargé de l'envoi de la propagande électorale ;

Sur proposition du sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est institué, dans le département du Rhône, à l'occasion de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 10 et 17 septembre 2023 sur la commune de Thizy-les-Bourgs, une commission de propagande, ainsi composée :

- **pour le premier tour :**

Présidente :

- Madame ROUZIER France, Présidente du Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône

Suppléant :

- Madame CREPIN CHAPUIS Cécile, Vice-Présidente du Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône

Membres :

- Monsieur PICHON Stéphane, Chef du Bureau de la Cohésion sociale à la Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône
- Monsieur COLOMB Laurent, représentant la société La Poste, opérateur chargé de l'envoi de la propagande électorale

Suppléants :

- Madame BUISSON Chloé, Cheffe du Bureau des Collectivités locales et du développement des territoires à la Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône
- Monsieur LUYAT Olivier, représentant la société La Poste, opérateur chargé de l'envoi de la propagande électorale

Secrétaire :

- Madame CHABIN Magali, au Bureau des Collectivités locales et du développement des territoires à la Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône

- **pour le second tour :**

Présidente :

- Madame ROUZIER France, Présidente du Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône

Suppléante :

- Madame CREPIN CHAPUIS Cécile, Vice-Présidente du Tribunal judiciaire de Villefranche-sur-Saône

Membres :

- Monsieur PICHON Stéphane, Chef du Bureau de la Cohésion sociale à la Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône
- Monsieur COLOMB Laurent, représentant la société La Poste, opérateur chargé de l'envoi de la propagande électorale

Suppléants :

- Monsieur TARDY Alexandre, Chef du Bureau de la Réglementation et des sécurités à la Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône
- Monsieur LUYAT Olivier, représentant la société La Poste, opérateur chargé de l’envoi de la propagande électorale

Secrétaire :

- Madame ZATTARA Anne-charlotte, au Bureau des Collectivités locales et du développement des territoires à la Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône

Article 2 : La commission siégera à la Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône .

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : Monsieur le sous-préfet de l’arrondissement de Villefranche-sur-Saône est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Villefranche-sur-Saône le 19 juillet 2023

Le sous-préfet

Signé :

Jean-Jacques BOYER

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2023-07-19-00004

Arrêté portant nomination des membres de la
commission de contrôle des listes électorales
dans la commune de Thizy-les-Bourgs

Bureau des collectivités locales et
du développement et des territoires

ARRÊTE n° SPV-BCLDT-69-2023-07-19-000

**portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
dans la commune de Thizy-les-Bourgs**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-06-30-00011 du 30 juin 2023 portant délégation de signature à M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPV-BCLDT-69-2022-05-17-0001 du 17 mai 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19 du Code électoral pour les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu les propositions du maire de la commune de Thizy-les-Bourgs ;

Vu les désignations des représentants par le Tribunal Judiciaire de Villefranche-sur-Saône;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19 du Code électoral ;

Considérant l'application de la procédure dite dérogatoire de composition de la commission de contrôle des listes électorales réservée aux communes de moins de 1000 habitants, en raison de l'impossibilité d'appliquer la règle de composition réservée aux communes de plus de 1000 habitants ;

Sur proposition du Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

ARRÊTE :

Article 1 : Cet arrêté abroge les nominations faites pour la commune de Thizy-les-Bourgs dans l'arrêté préfectoral n° SPV-BCLDT-69-2022-05-17-0001 du 17 mai 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle des communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône.

Article 2 : Les membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Thizy-les-Bourgs sont nommés, pour 3 ans, ainsi qu'il figure dans le tableau annexé ci-après.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 4 : Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône et Monsieur le Maire de Thizy-les-Bourgs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Villefranche-sur-Saône, le 19 juillet 2023

Le Sous-préfet

Signé :

Jean-Jacques BOYER

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de contrôle de listes électorales
de la commune de THIZY-LES-LES BOURGS**

Commune	Conseiller municipal		Délégué de l'administration		Délégué du Tribunal Judiciaire	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
THIZY-LES- BOURGS	CATTO Matthis	BOST Edouard	DEZAYE Gabriel	DAENENS Jacqueline	DEBISE Jean-Pierre	POIZAT Alain

